

Modification des repos hebdo en CDI

Par syld, le 21/02/2014 à 11:37

Bonjour

Actuellement en cdi depuis 2006 dans un groupe hôtelier français.

Je viens d'avoir une notification par écrit que dans 1 mois je ne bénéficierai plus de repos hebdo fixe.

Etant divorcé cela impute sur ma vie familiale.

Je souhaiterai connaître mes droits ou recours.

merci de votre aide Sylvain

Par moisse, le 21/02/2014 à 17:12

Bonsoir,

Est-il proposé un délai de réponse, une acceptation dans cette information ? La convention collective ne prévoit pas le repos hebdomadaire fixé systématiquement le dimanche, au contraire elle impose un roulement afin de satisfaire tout le personnel.

Votre recours est des plus simple, dans toute alternative il n'existe que 2 choix :

- * accepter
- * refuser.

Dans ce dernier cas l'employeur dispose lui aussi de plusieurs choix :

- * ne rien faire
- * négocier un arrangement en terme de compensation ou de salaire
- * envisager une mesure de licenciement à votre encontre pour un motif qu'il devra justifier.